COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020

Présents: tous les Administrateurs, à l'exception de Jean-Claude MARCHAL, ayant donné pouvoir à Jean-Jacques BOSCHETTI. Jonathan GUENAIRE ayant prévenu de son arrivée tardive pour causes professionnelles a donné pouvoir à Bruno BACUS jusqu'à son arrivée vers 18h20. Philippe BECHE, empêché, a prévenu de son absence.

Absent: Jean-Paul LARGENTIER

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la réunion de Conseil du 7 septembre dernier. L'approbation est unanime.

PLANS DE CHASSE

Le Président propose de faire un tour d'horizon des dernières démarches liées aux plans de chasse.

Il rappelle que les attributions de plans de chasse sont de la seule responsabilité de la FDC depuis janvier dernier. Toutefois, le classement des territoires en point noir ou en vigilance est le fruit d'un vote en Commission préfectorale, l'avis final revenant à Monsieur le Préfet.

Le 7 septembre dernier s'est tenue une réunion relative au classement des territoires en point noir ou en vigilance à la Fédération. Cette réunion s'appuyait sur les propositions des comités de pilotage réunis fin août. L'objectif était de limiter les contraintes aux seuls lots véritablement fautifs.

Globalement, les lots en point noir ont été classés en vigilance et les lots en vigilance ont bénéficié d'une absence de contrainte.

Toutefois, certaines demandes de classement provenant des agriculteurs et des forestiers étaient inacceptables aux yeux des représentants des chasseurs.

C'est pourquoi, le 7 octobre, Patrick MASSENET a débattu des points noirs avec la DDT, Yann DACQUAY, représentant du Préfet. Il a réussi à obtenir la suppression d'un grand nombre de territoires contraints, à l'exception des quatre suivants : FD de Mondon, FD de Bois le Prêtre, Acca de Vandières et FD de Front de Haye que l'Administration a absolument tenu à maintenir sous contrainte point noir. Cela étant, pour ces quatre lots, une levée des contraintes et de ce classement sont envisageables en décembre si le début de saison démontre une vraie volonté de prélever massivement sans consigne de tir et dans la mesure où les dégâts n'augmentent pas.

REUNION ATTRIBUTION DE BRACELETS DES MASSIFS 11 SUD et 12 NORD

Suite à des attributions jugées trop importantes par les chasseurs sur les secteurs de Bouxières-aux Dames à Bouxières-aux-Chênes, une réunion s'est tenue dans les locaux de la Fédération le jeudi 8 octobre dernier.

Les attributions renforcées par le comité de pilotage sur ce secteur l'avaient été davantage encore par le Président MASSENET. Il ressort toutefois, à l'étude de la cartographie des dégâts de sangliers du secteur, que certaines communes sont vierges de dégâts agricoles et ne disposent pas de territoires

importants. Il a donc été décidé d'accorder à ces territoires injustement ciblés, une réduction de leur attribution.

Les Administrateurs souhaitent obtenir la cartographie des dégâts de gibier pour chaque comité de pilotage. Il est prévu de solliciter notre collègue Yann PARMENTIER dans ce domaine, notamment rapidement pour le massif 31.

REUNION LOUVETIERS/ADMINISTRATEURS

Pour cause de pandémie, la réunion annuelle des Louvetiers et des Administrateurs s'est déroulée en deux fois afin d'en alléger les effectifs. Le Président remercie les Elus présents. Il qualifie cette réunion de fructueuse. Patrice NONDIER fait part des tensions que génèrent les prélèvements des Louvetiers effectués juste avant les battues des locataires du droit de chasse. Il revient rapidement sur la relation complexe qu'il entretient avec un Louvetier de son secteur.

COURRIER AGRICULTEURS A NOS ADHERENTS

Dans les premiers jours d'octobre, la Chambre d'Agriculture, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs ont cosigné un courrier à destination de nos adhérents titulaires d'un plan de chasse. La teneur de ce courrier porte atteinte à l'honneur et à la réputation de notre structure et de son Président Patrick MASSENET. Ce courrier repose sur un détournement de fichier. Il comporte par ailleurs de nombreuses imprécisions, mensonges ou inexactitudes qui ont conduit la Fédération, d'une part à répondre à cette attaque inadmissible en direction de ses adhérents et, d'autre part, à prochainement engager une action en justice contre ces trois organismes. Il est envisagé de déposer une plainte en référé pour usage abusif de fichiers, dénonciation calomnieuse et détournement de la finalité des données.

Le Conseil doit donner mandat au Président Massenet pour ester en justice.

Le Conseil valide à l'unanimité l'action en justice et mandate le Président pour la mener à bien.

RECLAMATIONS LIEES AUX PLANS DE CHASSE

Dans la mesure où la FDC a désormais seule la responsabilité des attributions de plans de chasse, c'est elle qui reçoit les réclamations des titulaires insatisfaits et qui doit y répondre.

Une douzaine de réclamations pour les sangliers et une dizaine de réclamations pour les cervidés ont été réceptionnées à la Fédération. C'est relativement peu, comparé aux 1200 plans de chasse de notre département.

Chaque réclamation a été traitée et fait l'objet d'un courrier d'explication en cas de rejet comme en cas d'acceptation. Notons que les attributions répondent et répondront à des critères objectifs, équitables et universels.

DEGÂTS DE GIBIER

Le Président égrène les surfaces détruites par massif pour notre département.

Notons la recrudescence des dégâts sur les massifs 24 - Parroy, 31 - la Mortagne et la baisse significative des dégâts dans le massif 28 -Les Elieux.

COMMISSION SECURITE

Une récente note de la FNC précise la composition et le fonctionnement de la Commission sécurité Fédérale. Plusieurs questions restent en attente de réponse concernant notamment la qualité de son Président et ses membres.

SURVEILLANCE ET POLICE

Romuald GOLUCH, notre collègue en charge de la police, a d'ores et déjà débuté ses tournées. Toutes les informations de terrain relatives à vos adhérents, aux territoires, aux problèmes rencontrés sont les bienvenues et peuvent avoir tôt ou tard une importance. Il est donc demandé aux Administrateurs de sensibiliser les chasseurs à sa présence et de les inciter à lui faire remonter les informations par mail.

DIVERS

Grues cendrées.

L'arrivée massive des grues cendrées est à surveiller de près par les estimateurs dégâts de gibier car ces dernières ravagent les cultures dans lesquelles elles stationnent. Il convient de prévoir des photographies.